



Audition de la Commission des Affaires Sociales du Sénat

3 novembre 2020

Dans le cadre du Projet de Loi de Finances 2021 – Mission Anciens combattants, mémoire et lien avec le Nation, la commission des affaires sociales du Sénat a auditionné des associations du monde combattant le 3 novembre 2020.

Trois domaines ont été abordés : Le PLF 2021, les dispositifs en faveur des anciens combattants et l'amélioration de la mémoire combattante.

La Fédération André Maginot a insisté sur les points suivants :

- La valeur du point PMI est en retard de 6% par rapport à l'indice de référence de la fonction publique. Cela n'est pas normal car pour un soldat blessé, le point d'indice fonction publique est bas et ne prend pas en compte les primes diverses, NBI et autres avantages qui améliorent considérablement les traitements des personnels de la fonction publique. Ce point d'indice devrait être calculé par rapport à l'indice INSEE de progression du pouvoir d'achat, ce qui permettrait de prendre en compte la situation économique réelle,
- Le fond de prévoyance des armées doté de plus de 600 millions d'euros, est normalement destiné aux militaires en difficulté suite à un accident, une blessure ou autre. Mais il faut que les militaires fassent les demandes d'aide dans les 4 ans qui suivent leur nouvelle condition. Or très peu connaissent ce dispositif et en sont donc exclus. C'est pourquoi il apparaît important de mettre en place un dispositif obligeant les militaires quittant le service actif à signer un papier indiquant l'existence de ce dispositif social et les procédures et délais pour en bénéficier,
- Pour que la mémoire soit conservée, outre le travail des fédérations telle que Maginot, il faut conserver à tout prix les ONAC départementaux. C'est la proximité qui prime sur tout le reste et qui permettra, en outre, des contacts directs avec la jeunesse de France.